

**COMMENT
RETROUVER LE
NUMÉRO
D'IDENTIFICATION
RNA D'UNE
ASSOCIATION ?**

Numéro RNA

C'EST QUOI ?

Le n° RNA est l'identifiant de **votre association loi 1901** que vous a remis le greffe des associations de votre siège social **suite à la création de l'association ou à la dernière déclaration de modification.**

Le format du n° RNA : « W » suivi de 9 chiffres.

[Retrouver son numéro.](#)

DES FORMALITÉS OBLIGATOIRES

Le RNA contient toutes les informations qui permettent de connaître l'association.

*“Les associations **sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous changements** [...]” (art. 5 de la loi 1901).*

Il faut déclarer à la préfecture (liste non exhaustive):

- Les modifications statutaires
- Les changements de bureau
- Les changements de siège social
- Les changements d'objet
- La dissolution

PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL

Les modifications publiables sont **le nom de l'association, l'objet, l'adresse du siège social ainsi que la dissolution.**

La publication des modification au JO n'a aucun caractère obligatoire mais **elle est fortement recommandée.**

COMMENT L'OBTENIR ?

Si votre association a été créée avant 2009 et que vous n'avez pas effectué de déclaration de changement de situation depuis 2009, le n° RNA ne vous a pas été attribué. Vous devez alors en faire la demande auprès de votre greffe.

Greffe des associations - Yvelines (Versailles)

Téléphone : 01 39 49 77 11

Courriel :

pref-associations@yvelines.gouv.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h45 à 15h45

COMMENT DÉCLARER ?

La déclaration peut se faire en ligne ou sur papier (Formulaire Cerfa n°13972*03).

Quelle que soit la modification déclarée, vous devez joindre :

- Un exemplaire PV de l'AG extraordinaire
- Un exemplaire des statuts mis à jour et signé par deux personnes mentionnées

— Maison
des Associations
et de l'Emploi